

Cohabitation en milieu agricole – Dossier odeur

L'épandage de déjections animales (fumier, lisier, purin) a souvent mauvaise presse en ce qui concerne les odeurs que ça occasionne. Mais saviez-vous que d'un point de vue agronomique et agroenvironnemental, l'épandage en saison estivale comporte plusieurs avantages.

Premièrement, il est important de savoir que les entreprises agricoles sont régies par le règlement sur les entreprises agricoles (REA). Ce règlement entre-autre les oblige à être encadré par un professionnel, soit un agronome, à établir et respecter un plan de fertilisation en tenant compte des contraintes de celle-ci. Ils sont tenus aussi de respecter des distances avec les maisons lors de l'épandage selon le moment de l'année.

D'un point de vue agro-environnemental, l'épandage en saison de croissance réduit les risques de compacter les sols qui sont beaucoup plus élevés au printemps et à l'automne. Le fractionnement des apports permet d'apporter les éléments fertilisants au bon moment lorsque la plante en a de besoin et ainsi réduire les pertes dans l'environnement. Lors de l'épandage sur les champs en foin (prairies), un délai de 4 jours seulement après la fauche est prévu pour l'épandage afin de ne pas endommager les plants. Les déjections animales sont une source de fertilisants qui limite l'emploi des engrais minéraux. Elles comprennent les éléments de base en plus de la matière organique et des éléments mineurs qui améliore le rendement des cultures.

Pour terminer, malgré les odeurs désagréables qu'occasionne l'épandage de déjections animales, il est important de concilier la réalité des producteurs agricoles avec celle de leurs voisins dans un but de permettre à la fois une cohabitation harmonieuse et une agriculture performante. Ceci passe par une bonne communication entre tous et chacun.



Agronome pour le Club Lavi-Eau-Champ